TL 2406

ASSEMBLEIA DA REPÚBLICA

RAPPORT ELABORÉ PAR LA COMISSION EVENTUELLE D'OBSERVATION DE LA SITUATION À

TIMOR-EST

NOVEMBRE 1986

LISBONNE — PORTUGAL
1987

ASSEMBLEIA DA REPÚBLICA

RAPPORT ELABORÉ PAR LA COMISSION EVENTUELLE D'OBSERVATION DE LA SITUATION À

TIMOR-EST

NOVEMBRE 1986

LISBONNE — PORTUGAL
1987

1. LA DECOLONISATION DES TERRITOIRES ADMINISTRES PAR LE PORTUGAL

Après le 25 Avril, le noveau régime portugais a accepté les devoirs internationaux du Portugal, en tant qu'état membre des Nations Unies.

Par la loi 7/74, du 27 Juillet, le Portugal reconnaissait le droit à l'autodétermination des peuples, avec toutes ses conséquences y compris l'indépendence, à l'abri de la Charte des Nations Unies.

Dans un mémorandum remis au Secrétaire Géneral des Nations Unies le 3.8.74, le Gouvernement Portugais réaffirmait ses devoirs relatifs au Chapitre XI de la Charte, s'engageaut à une coopération totale avec les Nations Unies, conformément à la Résolution 1514 (XV), reitérant sa reconnaissance du "droit à l'autodétermination et à l'indépendance pour tous les territoires sous son administration".

Le 10 Septembre 1974, le Portugal reconnaissait l'indépendance de la Guiné/Bissau. Au Cours de l'année 1975 les pays suivants sont devenus indépendants: Le Mozambique (le 25 Juin); Cabo Verde (le 5 Juillet); S. Tomé et Principe (le 12 Juillet); l'Angola (le 11 Novembre).

Le cas de Timor, cependant, présentait des caractéristiques très différentes. D'un côté il n'y avait pas, avant le 25 Avril des groupes ou des organisations luttant pour l'indépendance; d'autre part l'Indonésie proche de ce territoire a eu envers lui, au fil du temps, des attitudes contradictoires.

2. EVOLUTION DU CAS DE TIMOR EN 1974 ET 1975

2.1 - LES POSITIONS PRISES PAR L'ONDONESIE

En Octobre 1974, au cours du premier débat de la 4º Commission de l'Assemblée Génerale des Nations Unies sur les territoires portugais, depuis le changement de notre système politique, le représentant de l'Indonésie a déclaré "QUE SON PAYS VOUDRAIT VOIR LE PEUPLE DE TIMOR PORTUGAIS, EXERCER SON DROIT A L'AUTODETERMINATION D'UNE MANIERE PAISIBLE ET PACIFIQUE, EN ACCORD AVEC LA RESOLUTION 1515 (XV). CEPENDANT, SI LE PEUPLE DE TIMOR PORTUGAIS PRENAIT LA DECISION DE S'UNIR A L'INDONESIE, CELLE-CI ETAIT PREPAREE POUR COLLABORER AVEC LUI DANS CE BUT. CETTE UNION DEVRAIT ETRE CONFORME A LA CONSTITUTION DE L'INDONESIE, DANS LAQUELLE CELLE-CI SE DECLARE COMME ETANT UN ETAT UNITAIRE".

En Décembre 1974, Le Ministre MALIK a déclaré "qu'il n'y avait que deux choix possibles pour le peuple de Timor: demeurer sous l'administration portugaise, ou s'unir à l'Indonesie. Le peuple de Timor n'etait pas assez fort pour être indépendant, mais s'il souhaitait demeurer lié au Portugal, ce serait un nouveau type de colonialisme".

Après la création de la coligation nationaliste UDT/Fretilin (en Janvier 1975), le Ministre MALIK décrivait la situation de Timor-Est comme étant "chaotique" et avertissait que l'Indonésie n'allait pas tolérer que la situation évolue dangereusement.

Au cours de la réunion du Comité des 24 qui s'est déroulée à Lisbonne en Juin 1975, le représentant de l'Indonésie, l'Ambassadeur Sani, a déclaré "que son pays avait affirmé de nombreuses fois qu'il n'avait pas d'ambitions territoriales envers le Timor Portugais et que son pays continuerait à respecter la Déclaration des nations Unies sur la décolonisation qui garantissait le principe du droit de chaque peuple à exercer librement son droit à l'autodétermination. Si la population du Timor Portugais décidait d'exercer libre et démocratiquement son droit à l'autodétermination et désirait devenir indépendante en s'intégrant dans l'Indonésie, celle-ci tiendrait ce territoire comme faisant partie de l'Etat Indonésien avec les mêmes droits et les mêmes devoirs des autres territoires, en d'accord avec se propre Constitution.

L'Ambassadeur Sani a aussi remarqué le rapport existant, du point de vue de son pays, entre la décolonisation de Timor-Est et la stabilité nécessaire dans cette région, et a déclaré que l'Indonésie ne pouvait pas s'empêcher de regarder le processus de décolonisation de Timor-Est à la lumière de considérations fondamentales de stabilité régionale et de sécurité, qui sont essentielles au développement et à la prospérité de l'Indonésie. Le peuple de Timor-Est devrait exercer son droit par un référendum, dans la paix, la tranquillité et la dignité, conscient des conséquences de sa décision, qu'elle serait.

En Juillet 1975, le Président Suharto a déclaré à son tour "que le Timor Portugais ne pouvait pas être indépendant, car il manquait de potentiel économique et car la plupart de ses habitants étaient favorables à l'intégration dans l'Indonésie.

2.2 LE PROCESSUS DE DECOLANISATION DE TIMOR

En Mai 1974, comme conséquence du grand mouvement démocratique qui se vérifiait au Portugal, Timor-Est se réveille polotiquement et on assiste à la création des premiers groupements politiques:

- L'UDT, qui défendait l'idée d'une fédération avec le Portugal, refusant toute intégration dans l'Indonésie et toute idée d'indépendance. Plus tard, influencée par l'évolution de la décolonisation, elle a changé son programme. Elle soutient alors l'idée d'une Fédération avec le Portugal comme moyen intermédiaire avant l'indépendance, mais refusant toujours l'intégration de Timor-Est dans toute autre puissance étrangère.

- L'ASDT défendait avec modération les idéaus du socialisme démocratique, mais en Septembre 1974, elle s'est transformée en FRONT REVOLUTIONNAIRE DE TIMOR-EST INDEPENDANT (FRETILIN), et a adopté un programme en tous les points semblables à celui des mouvements de libération des autres Colonies Portugaises.

La FRETILIN défendait l'indépendance totale de Timor-Est et soutenait qu'au cours de la décolonisation de ce territoire il devrait être consideré comme l'unique et légitime parti politique du peuple de Timor-Est.

- L'APODETI défendait l'intégration de Timor dans l'Indonésie. Tous les observateurs qui ont fait des rapports sur les évènements vécus sur ce territoire en 1974 et en 1975, sont unanimes quand ils considèrent que l'APODETI était le mouvement de moin dre expression populaire, malgré tout l'appui qu'il a recu, à partir d'un moment déterminé, de la part de l'Indonésie, en particulier en consequence de l'émetteur radio de KUPANG.

En Janvier 1975, l'UDT et le FRETILIN se regroupent en coligation nationale, dans le but d'isoler l'APODETI.

En Mars l'instabilité s'installe dans le territoire et les mauvais rapports entre ces deux partis, aboutit, en Mai à la fin de la coligation.

C'est aussi en Mai que le Gouvernement Portugais présente aus principaux groupes politiques de Timor un programme de décolonisation du territoire qui reposait principalement sur le principe "de création d'un Gouvernement transitoire à partir d'Octobre et d'une Assemblée consultative qui déciderait la méthode d'élection d'une assemblée Constitutionnelle en 1976.

Les discussions avec les groupes politiques, ont débutté à DILI sans la participation de l'APODETI et se sont poursuites à Macau en Juin.

A la base du désaccord entre l'UDT et le FRETILIN il y avait un grand nombre de faits: L'UDT accusait les militaires portugais du MFA (Mouvement des Forces Armées) de soutenir le FRETILIN. Celui-ci considérait la question de l'indépendance comme n'étant pas susceptible de discussion et accusait les dirigeants de s'asseoir à la table des négociations avec l'APODETI, car celle-ci défendait les intérêts d'un pays átranger (l'Indonésie) et parce q'elle n'était pas suffisammant représentative.

De la "Conférence de Macau" le principal résultat a été la loi 7/75, du 17 Juillet, dans laquelle le Portugal décide que le futur politique de Timor-Est serait de la compétence d'une Assemblée Populaire, qui devrait être élue en Octobre 1976; Comme organes transitoires il y aurait un Haut Comissaire, qui serait chargé de présider un Gouvernement constitué par des Secrétaires adjoints et un Conseil Consultif. La souveraineté portugaise et les prérogatives de l'Administration Portugaise devraient cesser en 1978.

La détérioration des rapports entre l'UDT et le FRETILIN a son sommet en Août 1975, quand le 8 Août l'UDT proclame la grève générale exigeant la prise de positions contre les militaires portugais qui ne maintenaient pas une position de neutralité. La tension s'éleve et la rupture des relations entre les deux mouvements s'effectue le 11 du même mois.

L'UDT pendant le déroulement de ces actions occupe une partie de la ville de DILI, et quelques jours plus tard le FRETILIN lance des contre-offensives qui dégénèrent en confrontations armées entre les deux mouvements. Comme dans touts les cas de guerre civile, il y a des cas d'une extrême violence.

De cette façon le processus politique de décolonisation a été très pertubé.

Les représentants de la souveraineté portugaise se retiraient le 29 Août vers une petite ile au Nord de Dili (Atáuro).

L'UDT a succombé devant la superiorité militaire du FREtilin, qui a la fin contrôlait presque toute la totalité du territoire.

Le FRETILIN n'a pas exigé cependant l'indépendance immédiate dans l'attente de voir le Portugal le reconnaître comme représentant unique et légitime du peuple de Timor-est, suivant l'exemple de ce qui s'était passé dans les autres territoires coloniaux. On voudrait donc que le Portugal reprenne ainsi l'administration du territoire et son gouvernement, dans un régime de transition, et seulement après l'indépendance serait proclamée et on assisterait au transfert des pouvoirs.

Le 28 Novembre 1975, le FRETILIN a proclamé unilatéralement l'indépendance, aussitôt reconnue par douze états, mais non reconnue par le Portugal, ni par l'Indonésie; Les Nations Unies ne l' int pas aussi reconnue.

La période de confrontations entre août et Novembre a donné lieu à une intense action diplomatique entre les gouvernements du Portugal, des Etats Unis, de l'Indonésie et de l'Australie.

On a proposé des conversations pour le mois de Septembre, à Macau, et à Darwin à la fin de novembre en Australie, qui n'ont pas eu lieu à cause de la crise politique au Portugal.

Après trois mois d'intervention à Timor-Est, à la demande de la coligation MOUVEMENT ANTI-COMMUNISTE (MAC) crée par l'UDT/KOTA/PARTI TRAVAILLISTE et l'APODETI, l'Indonésie envahit ce territoire le 7 Décembre 1975.

INTERVENTION DE L'INDONESIE A TIMOR-EST

Pour un éclaircissement plus large et profond sur l'intervention de l'Indonésie dans le territoire de Timor, il faut reculer un peu dans le temps.

Ainsi, déjà en 1959, un mouvement appuyé par l'Indonésie à Dili, avait essayé de créer à Timor-est un sentiment de révolte, face à la présence Portugaise dans cette région. Aussi en 1963, sous le prétexte d'un supposé conflit entre les populations près de la frontière, les forces armées de l'Indonésie ont presque envahit l' enclave OÉ-CUSSI, situé dans Timor Occidental.

Jusqu'en 1974 on a assisté à une période de calme apparent sans aucune ingérence significative du Gouvernement Indonésien dans la vie politique du territoire de Timor-Est, sous la juridiction Portugaise.

Après la révolution du 25 Avril au Portugal Continental, Timor-Est n'a pas été une exception à la volonté de changement et au désir d'autodétermination démonstrés par tous les territoires Coloniaux Portugais. comme nous l'avons cité ci-dessus, les premiers groupes politiques sont apparus dans la scène politique de Timor.

Etant donné que seule l'APODETI démontrait dans son programme une volonté claire et sans équivoque d'intégration du territoire de Timor-Est dans la République Indonésienne, le Gouvernement de Jakarta a débutté une campagne de contestation contre l'existence des deux partis nationalistes, l'UDT et le FRETILIN, notamment à travers des émissions radio quotidiennes, transmises par la Radio KUPANG vers le territoire de Timor-Est, qualifiant le premier de fasciste et le second de communiste.

Face à cette situation, en Janvier 1975, L'UDT et le FRETILIN, se regroupèrent en coligation nationaliste, sans cesse contestée par l'Indonésie.

A cause des contradictions existantes entre ces deux forces politiques, l'apparition d'hostilités était inévitable et le FRETILIN s'est proclamée comme force dominante de timor-Est. Une fois de plus l'Indonésie à travers la RADIO KUPANG qui renforce ses émissions, intervient directement dans la vie politique de Timor, menaçant inclusivement d'envahir le territoire si la FRETILIN prenait le pouvoir.

En Mai 1975, la rupture de la coligation surgit et chacune des forces en présence se proclame publiquement comme le véritable représentant des désirs et des intérêts du peuple de Timor. Les hostilités s'intensifient et la guerre civile devient une réalité à partir d'Août. Le Gouverneur Portugais, incapable d'arrêter la vague de violence, se retire vers l'île de Atáuro et les forces de l'Udt en déroute doivent se réfugier dans la zone près de la frontière avec l'Indonésie. Le Gouvernement Indonésien qui jusqu'alors au cours des contacts diplomatiques et gouvernementaux avait affirmer sa position de non ingérence, montre qu'il ne veut pas consentir une situation de conflit et de rébellion dans l'Ile. Il propose immédiatement au Gouvernement Portugais l'envoi de troupes Indonésiennes vers le territoire, soutenant que c'était la seule façon d'établir une force multinationale garantissant la paix. Le

Gouvernement Portugais répond qu'il l'accepte seulement si cette force est constituée par des troupes Indonésiennes, Portugaises, Australiennes et de la Malaisie.

L'Indonésie n'accepte pas cette proposition et romp les conversations avec le Gouvernement Portugais.

En Septembre et en Octobre on assiste aux premières incursions terrestres: les membres de l'UDT réfugiés près de la frontière sont désarmés; les villages de Balibó et de Batugadé sont pris; le village de Maliana, desservi par un aéroport rudimentaire, capitule à son tours; la radio KUPANG annonce que l'Indonésie est prête à envahir Timor-Est; les premières démonstrations de violence et les premiers morts se déroulent dans ces villages. Le processus d'invasion débutte.

Pendant les deux mois suivants le Gouvernement Indonésien a préparé avec soin l'invasion et le 7 Decembre une offensive générale est déclenchée avec utilisation des moyens aériens, terrestres et maritimes, ayant comme but principal la capitale de Timor-Est, Dili, qui est soumise à d'intenses bombardements, effectués à partir d'avions, d'hélicoptères et des 16 navires Indonésiens présents dans le port. Par la frontière terrestre entrent les forces de l'armée; il y a des parachutages. On estime en plusiers dizaines de milliers d'hommes le nombre de soldats utilisés dans cette opération. L'invasion était une réalité: Timor-Est avait été occupé par les forces Indonésiennes.

Cependant et malgré cette démonstration de force le Gouvernement Indónésien n'a pas réussi à occuper tout le territoire.

Seulement les principaux centres urbains et leurs voies d'accès sont contrôlés, et la progression de l'armée Indonésienne s'effectue d'une façon extrêmement lente. L'Agence Officielle d'Information de l'Indonésie (ANTARA) elle même reconnait le 8-1-78 que les forces de son pays ne contrôlent que 1/3 du territoire.

L'antagonisme et le rejet des populations face à la présence de l'envahisseus crée immédiatement une résistance généralisée, que se concrétise par une résistance armée qui, après 12 ans d'occupation, continue encore aujourd'hui à dominer une partie de l'île, en particulier les régions de Viqueque et de Lospalos.

Après l'invasion, on a créé un gouvernement provisoire avec la participation des partis qui composaient la MAC, qui à son tour a créé une Assemblée Représentative Populaire de Timor Oriental.

Cette assemblée, constituée par 37 membres, désignés dans sa totalité par le pays envahisseur, a approuvé l'intégration de Timor-Est dans l'Indonésie.

Le 17 Juillet 1976, le Parlement Indonésien, a consideré, à l'unanimité, Timor-Est comme étant la 27ª Province de la République de l'Indonésie.

4. TIMOR-EST DE 1975 A 1986. EVOLUTION SUR LE PLAN INTERNATIONAL

1975 - L'Assemblée Générale et le Conseil de Sécurité des Nations Unies, on approuvé des résolutions le 12 et le 22 Décembre qui déploraient l'action de l'Indonésie, en même temps que demandaient à ce Gouvernement de retirer immédiatement ses forces de Timor-Est et qu'elles rappelaient au Portugal ses devoirs et ses obligations, en tant que puissance admnistrative du territoire.

1976 - En Mars, le Gouvernement Portugais propose à la Indonésie l'ouverture de négociations. L'Indonésie répond que l'affaire était de la compétence du Gouvernement Provisoire de Timor-Est.

En Août, le Sommet des pays non alignés, réuni à Colombo, reconnait le droit du peuple de Timor-Est à l'autodétermination.

1977 - En Fécrier, Jim Dunn, ancien consul australien à Dili, rend public un rapport détaillé sur les atrocités pratiquées par l'armée indonésienne à Timor-Est. ces faits sont publiquement reconnus par Adam Malic, Ministre des Affaires Etrangères de l'Indonésie, mais nous avons libéré 600.000!

En Septembre, l'Indonésie initie une nouvelle offensive en bombardant les champs de culture hors de son controle.

En Octobre, le Gouvernement des USA reconnait l'occupation de Timor-Est.

La famine commence à se faire sentir en conséquence de la destruction des cultures.

En Novembre, l?Assemblée Générale des Nations unies approuve une nouvelle motion pour l'autodétermination de Timor-Est. A New-Dehli, le Bureau de coordination des Non-Alignés réaffirme le droit du peuple de Timor-Est à l'autodétermination, conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale et du Conseil de Sécurité de l'ONU.

En Décembre, l'Amnistie Internationale critique l'Indonésie à cause de son refus de laisser entrer à Timor-est la Croix Rouge Internationale.

1978 - En Janvier, l'Australie reconnait l'intégration de Timor-Est dans l'Indonésie.

En Mai, le Vice-Président Américain, Walter Mondale, confirme à Jakarta, la vente de 16 avions A4-Skyhawks à l'Indonésie. A Havane (Cuba), le Bureau de Coordination des Non-Alignés réaffirme le droit du peuple de Timor-Est à l'autodétermination.

En Septembre de cette année, une délégation d'ambassadeurs accompagnés de journalistes visite Timor-Est et est très choquée par la misère et le taux de mortalité au territoire.

En Octobre, des Parlementaires australiens demandent l'entrée à Timor-Est de la Croix Rouge internationale.

En Décembre, l'Assemblée Générale des nations Unies approuve une résolution sur le droit à l'autodétermination du peuple de Timor-Est (61 voix pour, 30 contre et 45 abstentions).

1979 - L'Indonésie permêt l'entrée de la Croix Rouge Internationale et du Catholic Releef Service à Timor. C'est alors que commencent les programmes d'aide humanitaire à la population civile. En Novembre, une nouvelle résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le droit à l'autodétermination de Timor-Est est approuvée.

1981 - La Croix Rouge Internationale doit quitter Timor-Est, dans la cadre de la préparation d'une nouvelle et grande offensive indonésienne contre l'opposition active de Timor. L'Assemblée Générale de l'ONU approuve une nouvelle résolution toujours dans le même sens; Le Sénat Australien décide d'ouvrir une enquête sur Timor-Est; c'est alors que surgit pour la première fois, dans la presse australienne une déclaration de l'Administrateus Apostolique de dili, Monseigneur Martinho da Costa, sur la grave situation de famine que se vivait dans le territoire. Le programme d'aide de la Croix Rouge recommence.

1982 - Pendant se visite au Portugal, Sa Sainteté le Pape Jean Paul II fait un appel pour la paix à Timor-Est. Plus d'un million de Portugais réunis à Fátima prient pour la paix à Timor-Est. "En Novembre l'Assemblée Générale des nations Unies réaffirme le droit à l'autodétermination du peuple de Timor-

/

Est et accorde au Secrétaire-Générale de l'organisation un mandat spécial, dans le but de trouver une solution juste pour le conflit, par le dialogue avec toutes les parties directement concernées".

1983 - En Février, la Comission des Droits de l'Homme de l'ONU reconnait aussi le droit à l'autodétermination du peuple de Timor.

En Mars et suite aux conversations entre les responsables de la FALINTIL et de l'Ondonésie, on tembe d'accord sur un cessez le feu qui dure cinq mois.

170 parlementaires européens signent une déclaration appuyant le droit à l'autodétermination du peuple de Timor-Est.

En Septembre, l'Indonésie renforce significativement ses effectifs militaires à Timor-Est. La présence d'un si grand nombre de troupes est la raison qui pousse 48 membres du Congrès Américain à envoyer au Premier-Ministre Portugais une lettre où ils lui rendent compte de leur préoccupation face à la situation de Timor-Est, et lui demandant d'intensifier son action diplomatique.

En Décembre, plus de 100 membres du Congrès Américain demantent au Président Reagan d'inscrire le cas de timor-Est dans l'agenda des travaux de politique externe des USA. Le Sommet des Chefs d'Etat des Cinq Pays Africains d'Expression Protugaise, réuni à Bissau, réaffirme son appui à la lutte pour la libération de Timor-Est et au FRETILIN. Plus de 150 députés anglais demandent à leus gouvernement d'arrêter la vente d'armes à l'Indonésie.

1984 - 133 politiciens et intelectuels pourtugais signent une "Lettre Ouverte" au Président Reagan - lors de la visite officielle du Premier-Ministre Mário Soares aux USA - lui demandant de prendre une position au sujet de Timor-Est. Un mois plus tard, 22 Sénateurs nord-américains envoient une lettre au Secrétaire d'Etat G. Schultz, lui faisant remarquer la violation des droits de l'homme à Timor et lui demandant de parler de ce sujet lors de son prochain séjour en Indonésie. En Juillet des membres du Congrès Nord-Américain font un appel au Président Reagan pour finir avec les souffrances du peuple de Timor.

Le mois de Juillet va être la scène d'une nouvelle offensive en faveur de Timor-Est: Jean Paul II déclare ouvertement sa preoccupation envers ce territoire; - le secrétaire d'Etat Nord-Américain, G. Schultz, parle avec le Ministre des Affaires etrangères de l'Indonésie sur le problème des droits de l'homme à Timor-Est; - le Congrès du parti Travailliste Australien approuve une motion exigeant une définition de la politique de son pays, afin que les droits de l'homme soient respectés à Timor-Est. Le mois suivant, le Sommet des Cinq Pays de Langue Officielle Portugaise exprime sa solidarité avec le Comité pour la Décolonisation des nations Unies critique violemment l'Indonésie à cause de sa politique relative à Timor-Est.

1985 - En Février, le 5º Sommet des Chefs d'Etat des Pays Africains d'Expression Portugaise, une fois de plus, dans son communiqué final, exprime son soutien au combat courageux entrepris par le peuple de Timor.

En Mars, la 41º session de la comission des droits de l' Homme conclue et considère comme étant prouvées les violations des droist de l'homme à Timor-Est.

En Avril aparait un document important du Conseil Presbytéral de Dili présidé par Monseigneur Ximenes Belo, daté du 1º Janvier, où l'on fait une analyse de la situation.

En Mai, la Comission des relations extérieures de la Chambre des dèputés du Brésil appouvre, à l'unanimité, une motion de solidarité avec le peuple de Timor, et en ce même mois, 131 membres du Congrès Américain écrivent à Ronald Reagan, à propos de sa visite au Portugal, manifestant leur préoccupation envers la tragédie qui se déroulait à Timor-Est.

L'été 1985 va être fertile en manifestations de la diplomatie internationale en faveur de Timor-Est.

En Juin, 411 parlementaires, du Parlement Européen, de 9 pays auropéens, de l'Australie et du Japon signent une déclaration où ils exigent la fin des hostilités, la présence des représantants légitimes du peuple de Timor-Est dans les négociations, et un droit à l'autodétermination sans pressions externes.

En Juillet surgit le rapport d'Amnistie Internationale qui dénonce la violation des droits de l'homme qui avait déjà causé 200.000 morts.

En Août, le Comité de décolonisation de l'ONU organise un débat sur la question de Timor-Est pendant lequel les participants considèrent que l'Indonésie occupe illégalement ce territoire.

En Septembre, le Sommet Ministériel des Pays Non-Alignés qui se déroule à Luanda (Angola), et où l'on débat sur la situation de Timor-Est, fait un appel au Secrétaire-Général de l'ONU afin que l'on d'efforce dans le sens de trouver une solution globale, durable et stable pour Timor-Est en accord avec les diverses résolutions de l'ONU à ce sujet.

En Octobre, le Président de la République Portugaise, Ramalho Eanes, fait un discours devant l'Assemblée Générale de l'ONU et affirme que le Portugal continuera à assumer, en tant que puissance admnistrative, ses responsabilités sur le territoire de Timor-Est.

1986 - L'Indonésie commence alors une grande activité diplomatique surtont auprès des pays de la CEE, dans le but de faire retirer le cas de Timor-Est de l'agenda des Nations Unies.

En Mars, lors de son antrée en fonctions, le nouveau Président de la République Portugaise, le Dr. Mário Soares, lance un alerte à propos de la situation de Timor-est, affirmant notamment que "dans les termes de la Constitution, le Portugal, continue à avoir de grandes responsabilités vis à vis ce territoire".

Le Président de la République Portugaise affirmerait plus tard, au Parlement Européen, que la situation de Timor-Est représent une offense "aux règles les plus élémentaires des rapports entre les différents nations et aux droits fondamentaux de l'homme". Il ajouterait encore que "le Portugal n'est pas disposé à laisser Timor-Est à son sort et attend de la part des institutions communautaires et en particulier du Parlement Européen, l'attention et l'intérêt que la gravité de ce problème mérite".

C'est à ce même moment que la grande majorité des députés du Parlement Européen approuve une résolution (avec à peine trois votes contre et quatre absentions) dans laquelle on trouve la dénonciation de la violation du droit international et des droits de l'homme par l'Indonésie dans son occupation de timor-Est, et où l'on fait un appel au Gouvernement Indonésien afin qu'il arrête emmédiatement toutes les hostilités contre les habitants de Timor-est et qu'il mette fin à l'occupation de ce territoire, respectant le droit à l'autodétermination. On invitait encore tous les pays membres de la Communauté Européenne "à developper les actions nécessaires afin que soient créées les conditions qui puissent permettre au peuple de Timor-est d'exercer librement son droit à l'autodétermination".

La 17 Juillet, le Parlement Portugais dénonce une fois de plus la situation de Timor-Est. Approuvé à l'unanimité et par acclamation ce vote réaffirme "le droit à l'autodétermination du peuple de Timor-Est, n'acceptent pas l'intégration de ce territoire dans l'Indonésie contre la volonté du peuple qui est une vionation évidente des principes du droit international". Dans ce vote, le Parlement Portugais "est disposé à donner son concours actif à toutes les initiatives qui seron prises dans le but de trouver une solution qui respecte les aspirations légitimes du peuple de "Timor-Est".

Le 15 Août, débutte à New York la réunion du Comité de Décolonisation, au cours de laquelle 21 pétitions sont unanimes dans leur condamnation de l'occupation de Timor-Est par l' Indonésie, et dans leur répudiation de la violation continue des droits de l'homme et finalement réitèrent leur appui inconditionnel au droit à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple de timor.

Le 3 Septembre, lors du Sommet des Pays Non-Alignés, qui s' est déroulée à Harare, Samora Machel, Président de la République Populaire du Mozambique défend l'autodétermination de Timor-est, en accord avec les principes de ce Mouvement. "Il est du ressort de cette Assemblée de prendre une position ferme en faveur des droits à l'autodétermination et de la reconnaissance de l'indépendance du peuple de Timor-Est.." "A Timor-Est nous sommes face à l'occupation d'un territoire à la privation du droit à la liberté d'un peuple, et à la violation flagrante des principes de notre Mouvement" a declaré Samora Machel.

Lors du même Sommet, José Eduardo dos Santos, Président de la République Populaire d'Angola, a solicité aux pays membres du Mouvement des Non-Alignés "une plus grande attention dans l'étude de la situation du peuple de timor-Est, qui lutte heroiquement les armes à la main pour son indépendance et sa liberté".

Le 16 Septembre, lors de la 41º Assemblée Générale de l'ONU, la représentation portugaise souligne l'importance des principes fondamentaux de liberté, d'autodétermination et des droits de l'homme pour les peuples non autonomes. La délégation a réitéré son appui au Secrétaire Générale dans ses efforts dans la recherche d'une solution globale pour le problème de timor-Est, dans le cadre de la Résolution 37//30 de l'A.G. de L'ONU.

Ce même mois de Septembre, Pires de Miranda, Ministre des Affaires Etrangères du Portugal, lors de son intervention à l'ONU, après avoir affirmer que le droit à l'autodétermination du peuple de Timor représentait un principe fondamental pour le Portugal, a déclaré que la situation de Timor-Est représente un engagement d'honneur de notre pays, "dans la préservation de l'héritage culturel du peuple de Timor et de son identité spécifique, dans la défense de ses libertés et des droits de l'homme dans ce territoire".

Du 6 au 11 Octobre, lors de la 76º Conférence de l'IPU, la délégation portugaise a réaffirmé "le droit du peuple de Timor-Est à l'autodétermination, n'acceptant pas son intégration par la force dans l'Indonésie".

Dans le communoqué distribué à la fin de la réunion, les parlamentaires portugais affirmaient que "l'Indonésie occupe militairement, contre tous les appels et recommandations d'origines diverses; un territoire dont le Portugal est, légalement la puissance admnistrative ... D'ailleurs, en 10 ans, le Gouvernement Indonésien avait réussi ce que les Portugais, en cinq siècles; n'avaient jamais voulu faire: réduire de moitié le peuple Maubere, stériliser la plupart des femmes et installer la terreur dans le territoire, massacrer les habitants et forcer des immigrations d'autres populations vers ces régions". Pour terminer, la délégation portugaise affirmait "que le peuple de Timor-Est a le droit à l'autodétermination et á l'indépendance, sous la responsabilité du Portugal, légalement puissance admnistrative, et sous le contrôle des institutions internationales appropriées".

Le 10 Octobre, Mário Soares, Président de la République Portugaise, lors de la réception officielle à Jaime Lisinchi, Président de la République du Vénézuela, a rappelé que le cas de Timor-Est ne rencontre pas dans l'opinion publique internationale le même écho que les problèmes de l'Amérique Centrale ou bien de l'Afrique du Sud. Mário Soares a souligné que "le droit à l'autodétermination de Timor-est a toujours été refusé, ce qui représente une violation flagrante des principes consignés dans la Charte des Nations Unies".

A la fin du mois d'Octobre, le Premier Ministre Portugais, le Dr. Cavaco Silva, dans une interview accordée à la revue "Politique Internationale", a affirmé que "la population de Timor-Est a le droit à l'autodétermination", et a garanti que le Portugal se battrait pour que ce droit lui soit reconnu".

EVOLUTION DE LA RESISTANCE-ARMEE

Après le retrait Portugais de Territoire de Timor-Est, la Résistance du Peuple de Timor est devenu un facteur indispensable qu'il faut prendre en considération dans la résolution du problème.

Ce combat, toutefois, n'a pas toujours eu le même aspect d'où l'intérêt de donner une vision historique de son évolution.

Nous pouvons considérer quatre périodes: La première de Décembre 1975, qui correspond au début de l'occupation du territoire par l'Indonésie, jusqu'en 1978; la seconde jusqu'à la fin de 1981, la troisième jusqu'à la fin du mois de Mars de 1983 et, finalement, la quatrième période jusqu'à nos jours. Voyons très rapidement ce qui caractérise chacune de ces périodes.

Les énormes différences culturelles entre la population de Timor et les autres populations de la région remontent à des périodes antérieures au début de la Colonisation Portugaise de ce Territoire. C'est en 1562 que des missionnaires dominicains portugais ont débutté le processus de christianisme à Timor-Est et à partir de 1641 sont créées les bases d'une nouvelle chrétienté naissante. En 1702 le premier Gouverneur arrive à Timor-Est ce qui confirme la souveraineté Portugaise sur ce territoire. Dejà à cette époque, le peuple de Timor avait une identité culturelle propre, confirmée par l'existence de la confédération dite des BELOS (ce qui signifie AMIS, dans une traduction lítérale), dont le territoire correspondait, "grosso modo", aux limites actuelles de Timor-Est et qui se distingait de toutes les autres confédérations existantes dans la partie occidentale de l'Ile.

Les missionnaires portugais ont conquis le coeur du peuple de Timor, en respectant les langues, les traditions et les mythes de chacun, traditions et mythes qui se sont maintenus jusqu'à nos jours, dans une harmonie culturelle que la colonisation portugaise a toujours voulu respecter et préserver, en tant que nation admnistrative du territoire. face à l'invasion de l'Indonésie, qui ne garantissait en rien le respect et la préservation de ces valeurs ni la sauvegarde du droit légitime à l'autodétermination et à l'indépendance, bien au contraire, optant pour la persécution, la violence et la répression, la grande majorité du peuple de Timor a préféré fuir vers l'intérieus que tomber aux mains des envahisseurs, ce qui est une démonstration claire et nette du refus de la présence des troupes Indonésiennes.

Le FRETILIN assume la direction de la Résistance, optant pour la guerre de positions classique, situation qui s'est maintenue jusqu'en 1978.

A partir de 1978, l'Indonésie augmente ses effectifs militaires sur le territoire, ayant recours à des bombardements systématiques de plusieurs parties de l'Ile. Cette situation agrave la situation de famine et de découragement des résistants, ce qui amène quelques responsables du FRETILIN à conseiller une partie de la population de se rendre à l'Indonésie. A la fin de 1978 la situation est dramatique: des 50 membres qui constituaient le Comité Central du FRETILIN lors de sa création, il en restait plus que 3;

80% des forces armées (TALINTIL), avaient disparues; 90% de l'armement avait été saisi. face à cette situation les résistants qui se rendent, avec la promesse de n'être pas victimes de représailles, sont tout simplement tués.

La violence et les atrocités perpétrées par l'envahisseur sont le "ressort" qui donnera naissance à la troisième période de résistance. Le 10 Juin 1980, la réserve d'armes de Dili, la station de radiodiffusion et divers postes militaires sont ataqués. C'est le signal pour la réorganisation de la Résistance. Le système de guerre classique est alors remplace par celui de la guerilla, et on assiste alors à d'importantes adhésions militaires s'intensifient en nombre et en importance. Devant une telle action, les responsables Indonésiens initient des conversations avec Xanana Gusmão, Commandant en Chef des Forces Armées de la Résistance de Timor, pour établir un cessez le feu qui est signé le 23 Mars de cette année là et qui sera rompu 6 mois plus tard par L'Indonésie.

En Août, le Haut Comissaire Militaire Indonésien menace nouveau d'employer toutes ses forces dans une grande offensive, si la Résistance ne se ren pas. Profitant du 17 Août, aniversaire de l'indépendance de l'Indonésie, il lance une action militaire violente pour aniquiler totalement la Résistance armée. Le Commandement Militaire Indonésien déclare que dans un mois la situation serait enfim résolue, ce qui n'a pas été le cas, il y a toujours une Résistance continue et significative qui combat contre l'occupation du Territoire par les forces indonésiennes.

Finalement, en Septembre 1985, des représentations de l'UDT et du FRETILIN se sont réunis au Portugal et annoncent l'Ac cord de Coopération Politique entre ces deux forces, dans le but de renforcer les positions prises antérieurement et séparément contre l'invasion de Timor-Est et pour le droit à l'autodétermination du territoire.

6. VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME

La violation des droits de l'homme à Timor-Est après les incursions dans ce territoire par les forces indonésiennes en Septembre 1975, et qui ont abouti à l'invasion en Décembre, ont été permanentes, comme le prouvent les nombreux témoignages et rapports à ce sujet depuis cette date.

Que ce soit pendant la période d'invasion, (on calcule le résultat du conflit armé, de la répression et de la faim en 200.000 morts - près d'un tiers de la population -) ou bien après l'invasion, les droits de l'homme les plus élémentaires on toujours été violés par les forces de l'invahisseur dans le bur de réduire la volonté d'un peuple qui réclame son individualité culturelle et le droit à l'autodétermination.

L'assassinat le 16/10/75 de cinq journalistes australiens par les troupes indonésiennes à été le premier signal que l'Indonésie prétendait cacher de l'opinion publique mondiale toute une série d'atrocités, que la communauté internationale ne pouvait pas s'empêcher de condamner.

Seulement en Septembre 1978, une délégation de diplomates et de journalistes australiens visitent Timor-Est, Même si cette visite a été faite sur invitation de Jakarta, la rapport élaboré souligne la cruauté de la situation: de 150.000 à 300.000 personnes sont concentrées en "villages de recolonisation" et leur état physique est de sous-nutrition (1).

1985 - (1) - Rapport d'Amnistie Internationale - Timor-Est - Droits de l'homme.

En cette période, comme postérieurement. la plupart des nouvelles et des témoignages dignes de crédit sur les droits de l'homme à Timor-Est, nous arrivent grâce à l'Eglise locale ou à des personnalités religieuses dont la crédibilité ne peut pas être mise en doute.

L'attention des responsables de l'Eglise a poussé les Evêques Indonésiens à se prononcer contre la situation (1). A cette occasion ils onr dit: "Nous ne pouvons pas refuser de faire face aux évènements ...Sourtout les faits qui déterminent le bien-être ou la misère des populations qui subissent une oppression cruelle ou qui sont victimes d'elle". Déjà en 1981 Monseigneur Martinho Lopes, admnistrateur Apostolique, dénonçait les crimes de l'armée indonésienne et demandait une aide alimentaire à la Caritas Australienne, pour le peuple affamé. Cette attitude lui coûte sa place. Son remplaçant, Monseigneur Ximenes Belo, continue, cependant dans la même ligne de conduite que son prédécesseur. Dans une interview au jornal "Clarim" de Macau (12/8/83) il affirme à un moment donné: "L'Eglise de Timor-Est est prête et décidée à défendre les droits fondamentaux de l'homme et surtout à défendre le droit du peuple de Timor d'exister comme peuple ayant une identité et une culture qui lui sonr propres". Plus tard, dans une interview accordée à un journaliste australien, il disait: "Nous vivons sous un régime d'oppression. Timor-Est ressemble actuellement à une prison".

De son côte, le Prêtre Leoneto Rego, autorisé à sortir de

1983 - (1) - Lettre des Evêques Indonésiens au clergé de la diocèse de Dili.

Timor-Est en Juin 1979, a décrit la situation locale, au moment de son départ de la façon suivante: "Aucune personne ayant des liaisons avec le FRETILIN était en sûreté; les personnes peuvent être emmenées à n'importe quel moment sans que leurs familles le sachent et être placées n'importe où, envoyées vers des camps--prisons ou, dans certains cas, elles disparaîssent tout simplement".

Dans une lettre du 26.02.84, Monseigneur Ximenes Belo écrit à son prédécesseur: "L'Eglise est poursuivie et accusée et nos écoles sont fouillées et les élèves interrogés. La résidence des Pères Salésiains de Baucau a été sauvagement fouillée".

En Mars 1984, les evêques portugais prennent, à leur tour, position: "Nous ne pouvons pas admettre que les institutions internationales les plus importantes ignotent ou sous-estiment la gravité de la situation et acceptent sans broncher le fait accompli". Ils disaient aussi que "l'Eglise peut et doit fare entendre sa voix, afin que cessent les injustices dont souffre le peuple de Timos et qu'il puisse, seul, en paix et en liberté, déterminer son futur". Le 7 Juillet 1984 c'est le tour du Pape Jean Paul II de manifester sa préoccupation face à la situation vécue à Timor-Est. Au moment de recevoir le nouveau ambassadeur indonésien au Vatican, Jean Paul II a recommandé à l'Indonésie "le respect des Droits de l'Homme" à Timor-Est et a manifesté "son espoir de voir une considération particulière, dans toutes les circonstances, envers l'identité éthnique, religeuse et culturelle du peuple".

Les violations des droits de l'homme à Timor-Est ne se sont pas effectuées uniquement pendant la période d'invasion, bien au contraire elles continuent encore aujourd'hiu et à titre d'exemple nous pouvons citer le climat de suspicion, les prisons arbitraires, les disparitions, l'absence de liberté d'expression, de réunion, d'association et de déplacement, et l'imposition de nouveaux modèles culturels et linguistiques.

Au cours d'une visite particulière effectuée par le député portugais Miguel Anacoreta Correia à Timor-Est, en Juillet de 1986, il lui a été possible de vérifier le non respect par l' Indonésie. La langue officielle adoptée dans l'enseignement et dans les services publics est devenue celle de l'envahisseur, "le bahasa indonésien" en détriment de la langue locale, "le tetum" et de la langue de la puissance admnistrative, le portugais, lequel n'est enseigné maintenant que dans quelques écoles catholiques, ignorées par les autorités indonésiennes.

Le rapport de cette visite a permis également de vérifier qu'à Ataúro il y a encore 1.000 prisonniers sans aucun programme d'occupation et sans pouvoir recevoir des visiteurs.

D'un autre côté, l'existence d'un programme de transmigration a été confirmée dans le but de transférer à court terme 500 familles vers Salole et de 255 vers Beco, desquelles 50% sont originaires de BALI.

Le rapport confirme également un rejet très sensible du peuple de Timor-Est de l'occupation Indonésienne. Les nombreuses persécutions, le contrôle des personnes et de la correspondance et l'institutionalisation du système de dénonciation créent une situation psychologique insoutenable où le climat de peur est permanent.

7. LA POSITION DE L'ASSEMBLEE DE LA REPUBLIQUE DU PORTUGAL

Le problème de Timor-Est est une des questions sur laquelle le Parlement Portugais a toujours décidé à l'unanimité, malgré la diversité des forces politiques qui sont représentées (actuellement six).

Ce fait est le résultat, en grande partie, de la sensibilité profonde de l'opinion publique portugaise envers le sort du Peuple de Timor-Est, envers lequel elle ressent une grande Amitié et Solidarité.

La Constitution Portugaise appouvée en 1976 par l'assemblée Constitutionnelle possède l'article suivant:

ARTICLE 297

(Indépendance de Timor-Est)

1. Le Portugal continue lié aux responsabilités qui sont les siennes, en harmonie avec le droit international, de promouvoir et garantir le droit à l'indépendance de Timor-Est.

2. Le Président de la République et le Gouvernement sont chargés de pratiquer toutes les actions nécessaires à la réalisation des objectifs exprimés précédemment.

En 1978, 1982, 1984, 1985 et 1986 l'Assemblée de la République que a approuvé des motions qui défendaient "le droit à l'Autodétermination du Peuple de Timor-Est, n'acceptant pas l'intégration de ce territoire dans l'Indonésie contre la volonté de ses habitants et en flagrante violation des principes du droit international", et où elle dénonce l'attitude de l'Indonésie qui, étant membre du Mouvement des Non-Alignés a, systématiquement, mis en cause les principes de ce Mouvement et qui n'a pas respecté les résolutions de l'ONU et les Droits de l'Homme.

L'Assemblée de la République a créé, le 2.04.82, une Comission pour accompagner la situation à timor-Est, qui a réalisé un travail important de sensibilisation de l'opinion publique et d'observation du problème de Timor, en recevant des organisations civiques et politiques représentatives de Timor-Est, des organisations humanitaires concernées par cette question, recueillant des informations sur la situation réelle du Territoire et dialogant avec le Président de la République et avec le Gouvernement, qui sont chargés selon la Constitution de mener la politique dans le cas de Timor-Est.

La position portugaise a été, au long des années, inspirée principalement par trois vecteurs:

- La défense du droit à l'autodétermination du peuple de Timor-Est;
- La défense des Droits de l'Homme à Timor-Est;
- La défense de l'identité culturelle du Peuple de Timor.

La Comission d'observation de la situation à Timor-Est est constituée par 23 députés, dont huit appartiennent au Parti Social Démocrate, cinq au Parti Socialiste, quatre au Parti Rénovateur Démocratique, trois au Parti Communiste Portugais, deux au Centre Démocratique Social et un au Mouvement Démocratique Portugais.

8. CONCLUSIONS

De tout ce qui a été décrit dans les pages précédentes la Comission du Parlement Portugais d'Observation de La Situation de Timor-Est arrive aux conclusions suivantes:

1. L'Indonésie dans une claire vionation des normes du Droit International et contrairement à toutes les déclarations faites par ses responsables au cours des ans. où ils affirmaient n'avoir pas d'ambitions territoriales envers Timor-Est, a envahi le territoire de Timor;

2. La tentative d'annexion faite après l'invasion, est fondée sur des actions de représentativité nulle car ils ne garantissaient pas l'expression de la volonté du peuple de Timor, et n'a pas mérité la reconnaissance de la part de la Commuauté Internationale;

3. Les violations des Droits de l'Homme qui ont atteint le degré maximum de gravité pendant la période qui a suivi l'invasion, continuent de nos jours à Timor-Est: il a été prouvé que l'on vérifie toujours des prisons arbitraires, des déportations, des restrictions à la circulation des personnes et de la correspondance, des violations de domiciles, l'absence de droits de réunion et d'expression, etc, etc;

4. Le Peuple de Timor-Est, dans un pourcentage très significatif, rejette la présence de l'Indonésie dans son territoire, maintient l'espoir de voir le Portugal jouer un rôle actif dans son droit à l'autodétermination et que la Communauté Internationale poursuive dans sa condamnation de la situation actuelle, en faisant respecter les délibérations des Nations Unies;

5. Le Portugal en tant que puissance admnistrative continue à réaffirmer le droit du peuple de Timor-Est à l'autodétermination et, par tous les moyens dont il dispose, ne cessera jamais de lutter afin que Timor-Est puisse choisir librement son futur - respectant ainsi les règles du droit international, les principes de la Charte et les délibérations de l'ONU, l'article 297º de la Constitution Portugaise, donnant ainsi satisfaction à la volonté des portugais, unanimement répétée dans les délibérations successives de leur Parlement.

COMMISSION EVENTUELLE QUI SUIT LA SITUATION DANS TIMOR-EST

PRESIDENT: - VICTOR PEREIRA CRESPO (PSD)

VICE-PRESIDENT: - CARLOS MANUEL DA COSTA CANDAL (PS)

SECRETAIRE: - VITORINO DA SILVA COSTA (PRD)

SECRETAIRE: - ANTÓNIO MANUEL DA SILVA OSORIO (PCP)

- Fernando José Alves de Figueiredo (PSD)
- Luis Costa Geraldes (PSD)
- José Guilherme Coelho dos Reis (PSD)
- José Maria Peixoto Coutinho (PSD)
- Henrique Rodrigues da Mata (PSD)
- Maria Antonieta Cardoso Moniz (PSD)
- Manuel Maria Moreira (PSD)

- José Carlos Pinto Mota Torres (PS)
- Ricardo Manuel Rodrigues de Barros (PS)
- Raul Fernando Sousela da Costa Brito (PS)
- Aloísio Fernando Macedo Fonseca (PS)

- Antonio Eduardo de Sousa Pereira (PRD)
- Carlos Alberto Narciso Martins (PRD)
- Rui José dos Santos Silva (PRD)

- José Manuel Antunes Mendes (PCP)
- Custódio Jacinto Gingão (PCP)

- José Miguel Anacoreta Correia (CDS)
- José Augusto Gama (CDS)

- Raúl Fernandes de Morais e Castro (MDP)